

Cartographie : « Quel environnement pour l'UE en 2007 ? »

A partir des documents de ce dossier et de vos connaissances, réalisez une carte de synthèse qui réponde à la question suivante : « Quel environnement pour l'UE en 2007 ? »

1. Analyse des termes du sujet (réalisation d'un organigramme à partir du sujet et des documents).
2. Détermination des éléments qui composent la légende et choix des figurés.
3. Réalisation d'un brouillon de la carte et de sa légende.
4. Réalisation de la carte de synthèses « au propre » en fonction de la grille d'évaluation.

Doc 1 Etats adhérents, candidats et candidats potentiels



Huit pays sur les marches de l'Union

Depuis le 1er mai 2004, le processus d'élargissement de l'Union européenne (UE) poursuit son cours. Situés à différents stades du processus d'adhésion, huit pays attendent de rejoindre un jour l'Union :

- les "Etats adhérents" (Bulgarie et Roumanie) qui ont d'ores et déjà signé un traité d'adhésion
- les "pays candidats" (Turquie, Croatie et Ancienne République yougoslave de Macédoine) dont 2 ont démarré les négociations d'adhésion ;
- les "candidats potentiels" (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Kosovo).

L'UE compte actuellement 25 pays, mais elle pourra prochainement passer de 25 à 27, puis à plus de 30 Etats membres. Depuis la révision constitutionnelle du 1^{er} mars 2005, tout traité d'adhésion d'un nouvel Etat à l'UE doit faire l'objet d'un référendum avant de pouvoir être ratifié. La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie ne sont pas concernées par cette nouvelle disposition de la Constitution française.

Etats adhérents : Bulgarie et Roumanie

Après l'élargissement aux dix nouveaux Etats membres, l'Union européenne devrait accueillir le 1er janvier 2007 la Bulgarie et la Roumanie qui ont signé le 25 avril 2005 leur traité d'adhésion à l'UE, sous réserve que les procédures de ratification dans les pays candidats et les Etats membres soient bien achevées.

Une clause du traité prévoit cependant que si ces pays s'avéraient ne pas être suffisamment bien préparés à leur adhésion au 1er janvier 2007, l'Union pourra décider de reporter leur entrée d'une année, soit au 1er janvier 2008.

Le 16 mai 2006, la Commission a remis ses rapports dans lequel elle indique que la Roumanie et la Bulgarie devraient pouvoir entrer dans l'UE au 1er janvier 2007 à condition d'avoir enregistré des progrès significatifs sur un certain nombre de points problématiques, notamment en matière de Justice et Affaires intérieures. De nouveaux rapports sont attendus pour début octobre 2006.

Etats candidats : Turquie, Croatie, Ancienne République yougoslave de Macédoine

Croatie

En 2000, la Croatie, comme les autres pays des Balkans occidentaux, s'est vue reconnaître une perspective européenne. En 2001, elle a signé un Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE, qui est entré en vigueur le 1er février 2005.

En avril 2004, la Commission a rendu son avis sur la demande d'adhésion de la Croatie à l'UE, que cette dernière avait déposée officiellement en février 2003. Elle a alors recommandé au Conseil l'ouverture de négociations d'adhésion avec ce pays.

Sur la base de cet avis, le Conseil européen de juin 2004 a accordé à la Croatie le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE et celui de décembre 2004 a fixé au 17 mars 2005 l'ouverture des négociations d'adhésion.

Le Conseil "Affaires générales" du 16 mars 2005, qui a adopté le cadre des négociations pour la Croatie, a toutefois décidé de reporter l'ouverture des négociations, faute d'une coopération pleine de la Croatie avec le Tribunal pénal international d'ex-Yougoslavie (TPIY).

Zagreb pourrait bénéficier de négociations accélérées lui permettant d'adhérer dès 2008 ou 2009.

Turquie

Pays associé à l'UE depuis 1963, la Turquie a déposé sa candidature en 1987 mais n'a été reconnue pays candidat à l'adhésion qu'en décembre 1999 lors du Conseil européen d'Helsinki.

Le 6 octobre 2004, la Commission européenne a jugé que la Turquie avait fait les efforts nécessaires pour satisfaire aux critères de Copenhague. Le Parlement européen est parvenu à même conclusion le 15 décembre 2004. Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2004, des négociations d'adhésion ont été ouvertes le 3 octobre 2005.

Il s'agit d'un processus ouvert, dont l'issue ne peut être garantie à l'avance et si la Turquie n'est pas en mesure d'adhérer à l'UE, cette dernière devra veiller à assurer l'ancrage de ce pays aux structures européennes par le lien le plus fort possible. La capacité de l'Union à assimiler la Turquie en tant que nouvel Etat fera aussi l'objet d'un suivi tout au long du processus de négociations. En tout état de cause, il s'agira d'un processus très long. Le 12 juin 2006, le premier chapitre des négociations, sur la science et la technologie a été ouvert.

Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Après avoir signé un Accord de stabilisation et d'association (ASA) le 20 mars 2004, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) s'est vue reconnaître le statut de pays candidat lors du Conseil européen du 16 décembre 2005.

Cette reconnaissance ne s'accompagne d'aucun calendrier concernant les négociations d'adhésion, qui ne sont pas encore ouvertes. Les prochaines étapes seront franchies en fonction des résultats des rapports rendus par la Commission européenne sur les progrès accomplis par le pays.

Candidats potentiels : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Kosovo

Albanie

Un rapport de la Commission européenne a fait état, en 2001, des nombreux progrès réalisés par l'Albanie pour démocratiser la société, améliorer le fonctionnement des institutions publiques et mener des réformes économiques. Le 12 juin 2006, l'Albanie a signé un Accord de stabilisation et d'association avec l'UE. Les négociations en vue de la conclusion d'un ASA avaient débuté en février 2003.

Bosnie-Herzégovine

Le 21 octobre 2005, un processus de négociation sur la conclusion d'un ASA a été lancé par la Commission européenne. En formulant cette recommandation au Conseil de l'UE en vue d'obtenir son accord, la Commission a reconnu les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine.

Monténégro

Le 21 mai 2006, les Monténégrins ont voté en faveur de l'indépendance de l'Ex République yougoslave, jusqu'ici rattachée à la Serbie. L'indépendance du pays a été reconnue par l'Union Européenne le 12 juin 2006. Le 10 octobre 2005, l'Union européenne et la Serbie-et-Monténégro avaient entamé des négociations en vue d'un ASA. Depuis l'indépendance du Monténégro, les négociations en vue de la conclusion d'un ASA se poursuivent séparément.

Serbie

Le 10 octobre 2005, l'Union européenne et la Serbie-et-Monténégro ont entamé des négociations en vue d'un ASA. Depuis l'indépendance du Monténégro, les négociations en vue d'un ASA se poursuivent séparément.

Kosovo

L'UE suit de près le processus de normalisation de la région du Kosovo et se tient prête à envisager une adhésion lorsque la région sera un Etat indépendant.

Doc 2 Le partenariat euro-méditerranéen

Les principes du processus de Barcelone

Les relations entre l'Union européenne et les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée sont encadrées depuis l'automne 1995 par le processus de Barcelone. Ce processus œuvre pour la construction d'une zone euro-méditerranéenne de prospérité partagée et l'instauration progressive du libre-échange, au travers notamment de la mise en œuvre d'accords d'association avec chaque pays de la zone, formant l'ensemble du Partenariat euro-méditerranéen.

Au milieu des années 1990, les accords d'Oslo semblaient avoir ouvert la voie à un processus de paix qui devait mettre un terme au conflit opposant Israël à ses voisins arabes. Aujourd'hui, au lendemain d'un élargissement de l'Union vers l'Europe centrale et orientale, le processus de Barcelone demeure la preuve tangible de l'attention persistante accordée par l'Union européenne à cette région très proche, tant du point de vue de l'espace géographique que des liens historiques. Le Partenariat euro-méditerranéen substitue aux accords commerciaux bilatéraux existants auparavant une approche originale, globale et multilatérale, celle des accords d'association comportant trois volets :

- la définition d'un espace commun de paix et de stabilité par le renforcement du dialogue politique et de sécurité (volet politique)
- la mise en place d'un partenariat économique et financier et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange d'ici 2010 (volet économique)
- le rapprochement entre les peuples et les échanges entre les sociétés civiles (volet social, culturel et humain).

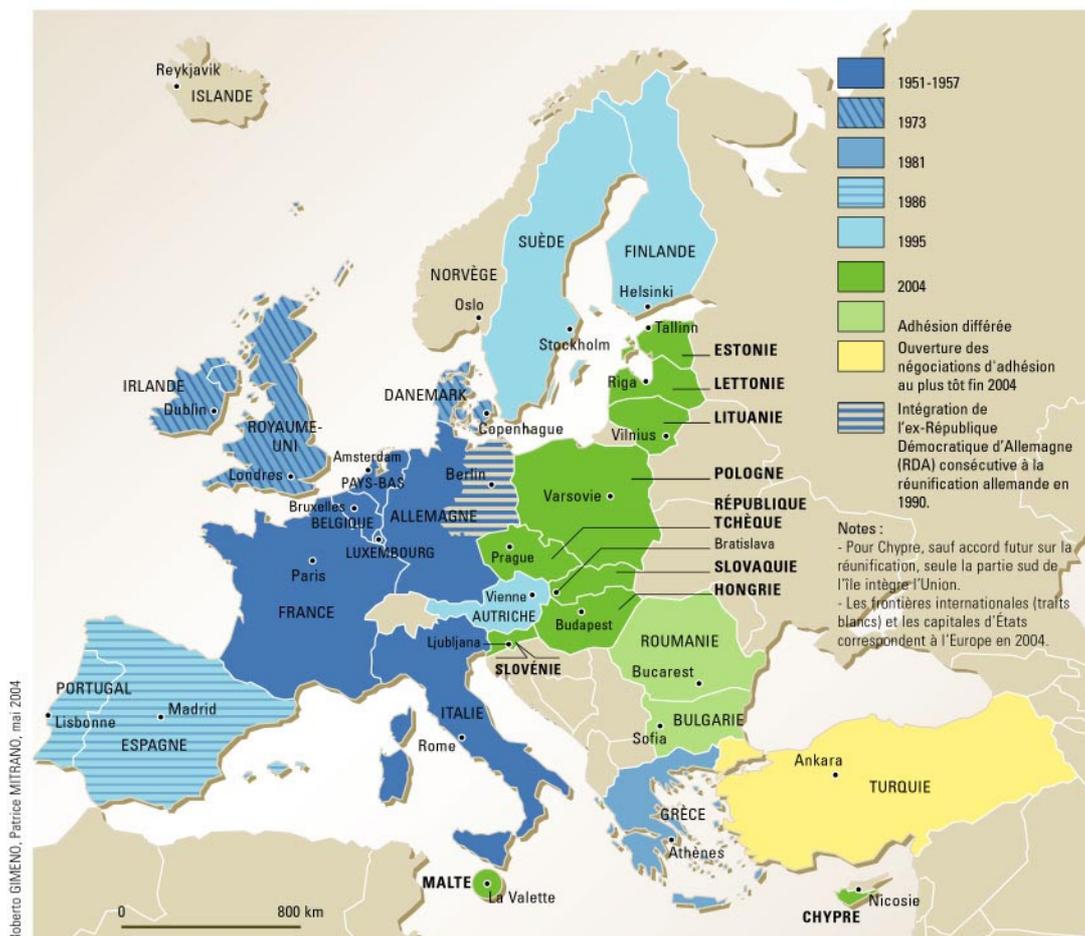
Ces trois volets du processus de Barcelone bénéficient du soutien financier du programme qui leur sont dédiés : MEDA, dont l'enveloppe financière, sur la période 2000-2006, s'élève à 5,35 milliards d'euros. À ce dispositif s'ajoutent d'importantes interventions de la Banque européenne d'investissement (BEI) regroupées au sein de l'instrument dédié au Partenariat euro-méditerranéen, la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). En 2003, la FEMIP a accordé 2,1 milliards d'euros de prêts nouveaux et d'ici à 2006, la BEI prévoit d'investir 8 à 10 milliards d'euros .

La déclaration de Barcelone a été adoptée le 28 novembre 1995 par les ministres des Affaires étrangères des 15 États membres de l'Union européenne et de 12 États du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie, Turquie).

<http://www.missioneco.org/euomed/>

Doc 3. La construction européenne (1951-2004)

La construction européenne (1951-2004)



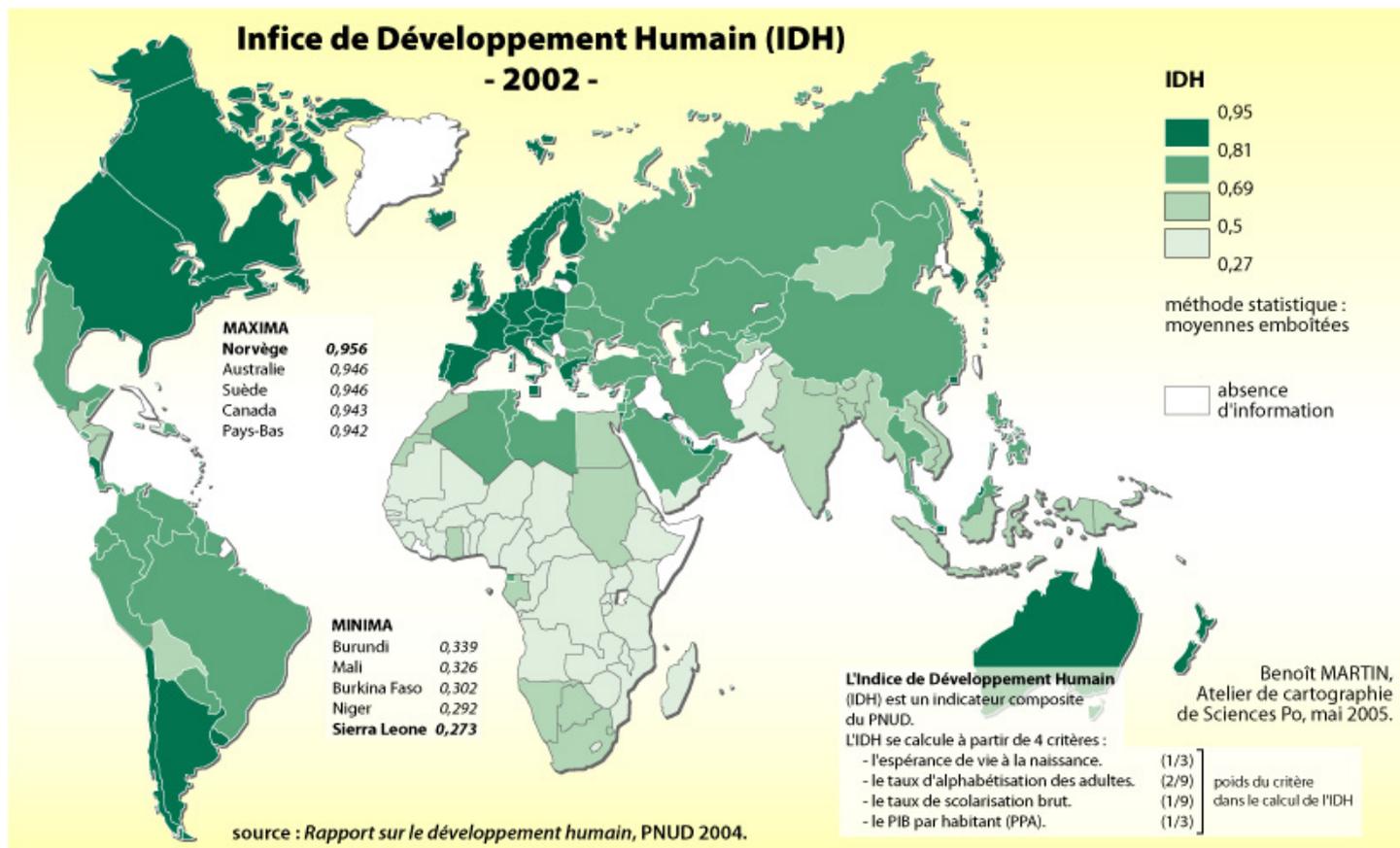
<http://www.sciences-po.fr/cartographie/>

Doc 4 Les principaux conflits des années 1990



<http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/>

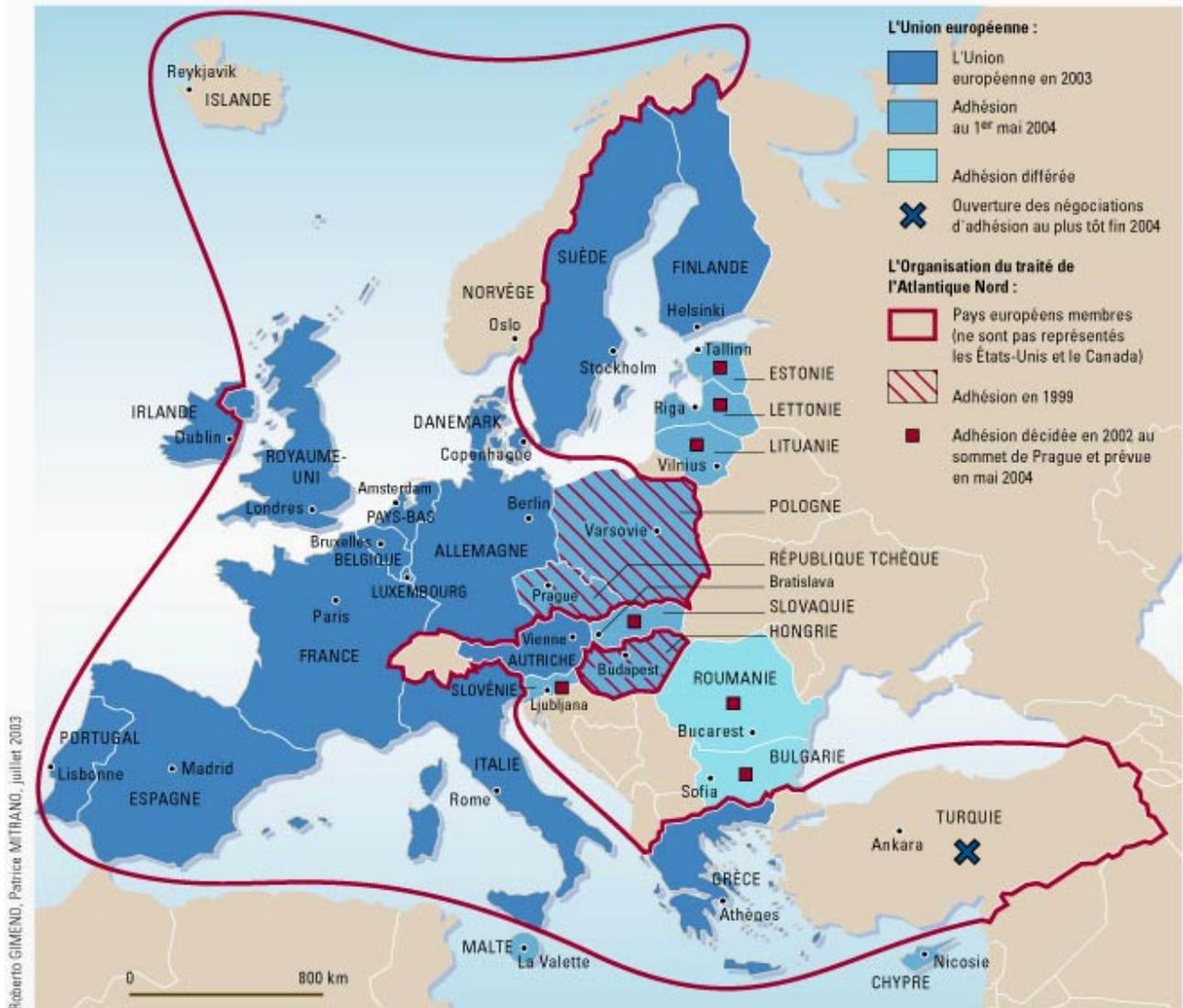
Doc 5. L'IDH dans le monde en 2002



<http://www.sciences-po.fr/cartographie/>

Doc 6 : Les élargissements comparés de l'Union européenne et de l'OTAN.

Les élargissements comparés de l'Union européenne et de l'OTAN



<http://www.sciences-po.fr/cartographie/>

Nom :

Titre :



Grille d'évaluation épreuve de cartographie

	+	+/--	--
ANALYSER			
- Analyse des termes du sujet			
- Structure de la légende en fonction du sujet			
- Sélection des informations cartographiées			
CARTOGRAPHIER			
- Choix des figurés (cohérence)			
- Précision des éléments cartographiés			
- Précision de la localisation			
- Nomenclature suffisante et correcte			
- Titre			
SOIGNER			
- Soin du coloriage			
- Soin des figurés linéaires et ponctuels			
- Soin de la Légende			
- Légende solidaire et lisible			
- Orthographe			
- Présentation et lisibilité			

Titre : _____.

I. L'UE en 2007 : un espace de stabilité...

Etats ayant refusé d'intégrer l'UE mais aisément intégrable (appartenant à l'Association Européenne de Libre Echange AELE).

Etats membres de l'UE en 2003 (l'UE des 15)

Etats membres de l'UE en 2004 (l'UE des 25) ( : Malte)

Etats intégrés en janvier 2007

Etats n'étant pas officiellement candidats à l'intégration au sein de l'UE mais dont la candidature est évoquée.

II. ...Ouvert sur un environnement économique fragile...

Les Etats membres de la CEI (dont l'IDH ne dépasse pas 0,81) : un pôle d'intégration à l'Est ?

Etats de la zone "euro-méditerranée" (dont l'IDH est compris entre 0.5 et 0,81, sauf Israël).

III. ...Et confronté à un environnement stratégique incertain.

Etats « européens » membres de l'OTAN en 2002

Situations de tensions internes (guerres civiles (ou assimilées) latentes ou ouvertes)

Tensions internationales majeures (Etats liés au terrorisme international, guerres inter-étatiques latentes ou ouvertes)